



DECISION ADMINISTRATIVE

2025_171_DA

*Prise en application de la délibération du Conseil Municipal
en date du 20 Septembre 2021 et conforme aux dispositions des articles
L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales*

Objet :

Contrat de service n°CT00003830

ARPEGE

13 rue de la Loire

CS 23619

44236 SAINT-SEBASTIEN-SUR-LOIRE

Le Maire

DÉCIDE

De conclure, le contrat de service n°CT00003830 avec la société ARPEGE, située au 13 rue de la Loire - CS 2361944236 - SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE, représentée par Madame Cécile BERTHELEME, Directrice Générale, pour une durée d'un an du 01/01/2026 au 31/12/2026 reconductible quatre fois maximum.

Le service PAYZEN permet le règlement des factures ou l'alimentation d'un compte-famille consultables sous l'Espace citoyen Premium.,

Le coût annuel 2026 de la maintenance des applications :

PAYZEN – Abonnement régie	448,63 €HT	538,36 €TTC
PAYZEN – Forfait de transactions (4200 transactions par an)	649,74 €HT	779,68€TTC

est fixé à 1098,37 € HT soit 1318,04 (mille trois cent dix huit euros et quatre centimes) €TTC.

De signer le contrat de service annexé à la présente décision administrative.

Fait à VIF,

*Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité,
que le présent acte publié sous forme électronique
sur le site internet de la collectivité est exécutoire et
qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal
Administratif de Grenoble dans un délai de deux
mois à compter de cette date de publication.*